

## Autorisation de travail et Smic

## Par maridosa, le 27/10/2015 à 11:47

## Bonjour,

J'ai recruté une nounou sénégalaise titulaire d'un titre de séjour UE obtenu en Italie pour un contrat à temps partiel de 17h par semaine à 10 euros bruts de l'heure. j'ai fait une demande d'autorisation de travail qui a été refusée car je ne la paie pas assez.

Si je comprends bien, le salarié, même à temps partiel doit percevoir au moins le Smic mensuel.

Cela veut dire qu'on ne peut pas recruter un étranger à temps partiel sauf à le payer le double ??

auriez-vous une solution ? nous voulons toutes deux continuer de travailler ensemble ! Merci